

Direction des Services du Cabinet
Bureau du Cabinet
Affaire suivie par
Marie-Noëlle ANGERS
Tél : 05 55 51 58 14
marie-noelle.angers@creuse.gouv.fr

Guéret, le 24 janvier 2017

Le Préfet de la Creuse

à

Destinataires in fine

Objet : Appel à projets 2017 au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)
P. J. : Cerfa n° 12156*04

Par circulaire du 16 janvier 2017, le Secrétaire Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance a communiqué les grandes orientations devant présider à l'emploi du FIPD 2017. Ce fonds doit permettre la mise en œuvre des orientations prioritaires de la stratégie nationale de prévention de la délinquance adoptée par le gouvernement, selon les trois programmes d'actions suivants :

1. Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance et repérés dans le cadre du groupe opérationnel du CLSPD, avec une logique de prise en charge individualisée.
2. Actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes. Suite à la généralisation du dispositif de télé-protection grave danger (TGD), des crédits FIPD peuvent être mobilisés pour financer les missions supplémentaires d'évaluation de la situation de danger et d'accompagnement confiés à l'association référente désignée par M. le Procureur de la République.
3. Actions pour améliorer la tranquillité publique. Les projets de prévention financés au titre du FIPD 2017, y compris de vidéo-surveillance, ont vocation à s'inscrire pleinement dans les schémas locaux de tranquillité publique des plans locaux de prévention de la délinquance. Le FIPD peut financer, par ailleurs, des actions de prévention situationnelle, autres que la vidéo-protection, qu'elles concernent des investissements ou des frais de fonctionnement, études et diagnostics de sécurité, aménagements de sécurité à but préventif avéré.

Les projets qui font l'objet d'un cofinancement (collectivités territoriales, organismes sociaux, autres établissements publics...) bénéficieront d'un traitement prioritaire.

Une dotation particulière est attribuée aux actions de prévention de la radicalisation que je vous invite également à me transmettre.

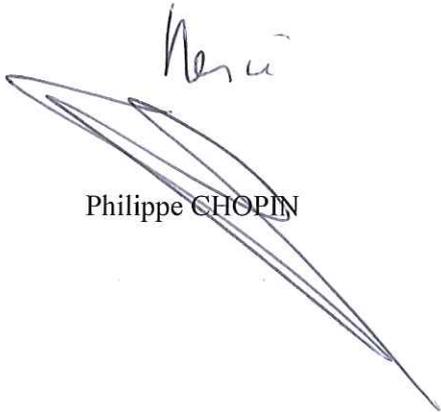
Afin d'établir la programmation des crédits du FIPD 2017, je vous demande transmettre à vos interlocuteurs le modèle de fiche-action ci-joint. Les projets devront s'inscrire dans les trois orientations précitées.

Par ailleurs, toute demande de reconduction de subvention devra être justifiée par un compte-rendu financier de l'action menée en 2016.

Je vous invite à adresser vos demandes de subvention à Mme Marie-Noëlle ANGERS, Adjointe au Chef du bureau du Cabinet, mail : marie-noelle.angers@creuse.gouv.fr avant le **08 février 2017**, **déla**

Un comité de programmation se réunira ensuite rapidement pour étudier les différents projets proposés et fixer le montant des subventions accordées.

Mes services restent à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.


Philippe CHOPIN

Liste des destinataires

Pour :

- Madame la Présidente du Tribunal de Grande Instance – Conseil Départemental de l'Accès au Droit
- Madame la Présidente du Conseil Départemental
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique par intérim
- Monsieur le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale
- Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- Madame la Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale
- M. le responsable de l'Unité Départementale de la DIRECCTE
- Madame la Déléguée Départementale de l'Agence Régionale de Santé
- Madame la Directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Creuse et de la Haute-Vienne
- Madame la Directrice Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Limousin
- Monsieur le Directeur de la Maison d'Arrêt de Guéret
- Monsieur le Président du CLSPD de Guéret
- Monsieur le Président du CLSPD de Bourgneuf
- Monsieur le Président du CISPD de La Souterraine
- Monsieur le Maire d'Aubusson
- Monsieur le Maire de Felletin
- Monsieur le Maire de Guéret - CAVL
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
- Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales
- Monsieur le Directeur de la Mission locale
- Monsieur le Directeur du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- Mmes et M. les Présidents d'Associations :
 - ANPAA
 - BIJ 23
 - UDAF
 - L'Escale
 - Comité Départemental Olympique et Sportif de la Creuse
 - Comité Départemental d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire
 - RCGC
 - District de Foot
 - Creuse Oxygène
 - Club de boxe
 - USEP 23
 - UFOLEP 23
 - Foyer des jeunes travailleurs de Guéret
 - Creuse Magreb
 - Comité d'accueil Creusois
 - Maison des adolescents
 - AECJF
 - ALEFPA
 - IREPS
 - ARAVIC
 - FOL
 - Foyer des jeunes travailleurs de La Souterraine
 - Agir en Haute-Marche Combraille, Aubusson
 - Foyer des jeunes travailleurs « Horizon » d'Aubusson
 - Association Gestion Organisation Rencontre Animation (AGORA), Bourgneuf

Copie pour information à :

- *Monsieur le Procureur de la République*
- *Madame et Monsieur les Sous-Préfets d'Arrondissements*